



# Corcovado

Solidarité Internationale  
Librairie d'occasion

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ EN COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Approuvée par le conseil d'administration et l'équipe de coordination

Date : \_13 juin 2022\_\_\_\_\_

## Table des matières

<b>Avis de non-responsabilité</b> .....	3
Ce que ne couvre pas ce guide : .....	3
<b>Introduction</b> .....	4
<b>Pourquoi la sécurité importe-elle ?</b> .....	4
<b>Objet</b> .....	5
<b>Complémentarité avec les codes et cadres directeurs</b> .....	5
<b>Applicabilité et mise en œuvre de la politique de sécurité</b> .....	5
<b>Approches et stratégies de gestion de la sécurité</b> .....	6
<b>Attitude face au risque et tolérance au risque</b> .....	7
<b>Principes</b> .....	8
Devoir de protection et sécurité du personnel .....	8
Appropriation du risque et délégation .....	9
Consentement en connaissance de cause et droit de se retirer .....	9
Obligations individuelles et risques autogénérés .....	9
Genre et sécurité .....	10
Non-discrimination et égalité de traitement du risque .....	10
Confidentialité et archivage des informations .....	10
<b>Responsabilités</b> .....	11
Membres du personnel (salarié, bénévole ou invité) .....	11
Chargé.es de projet .....	11
Coordination de la coopération internationale.....	11
Conseil d'administration .....	12
Partenaires du Sud .....	12
<b>Niveaux de sécurité</b> .....	13
<b>Plans de gestion de la sécurité</b> .....	13
<b>Rapport d'incidents de sécurité</b> .....	13
<b>Évacuation, relocalisation et hibernation</b> .....	14
<b>Gestion de crise</b> .....	14
<b>Formation, apprentissage et développement professionnel</b> .....	15
Annexe A : Protocole de sécurité du CSI Corcovado .....	16
Annexe B : Niveaux de sécurité et indicateurs d'impacts .....	17
Annexe C : Modèle de plan de gestion de la sécurité .....	18
Annexe D : Modèle de plan de gestion de crise .....	19

## Avis de non-responsabilité

Le présent document possède un caractère général et son contenu peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Les recommandations formulées pourraient s'avérer inappropriées dans certaines circonstances, voire mettre en péril la vie ou la santé des individus dans certains cas. Son contenu doit être mis à jour et adapté au contexte, afin de répondre aux besoins de situations spécifiques. Il n'a pas été conçu comme un document exclusif et doit être utilisé par des gestionnaires qualifiés et expérimentés, chargés d'exercer le discernement nécessaire pour prendre les bonnes décisions.

Ce guide s'appuie sur des bonnes pratiques existantes. Il s'inspire dans une large mesure de manuels de sécurité et autres documents produits par un large éventail d'ONG humanitaires et d'organismes des Nations Unies, dont la politique de sécurité d'Oxfam (2014), ainsi que le Mouvement Croix-Rouge/Croissant-Rouge.

### Ce que ne couvre pas ce guide :

Ce guide n'a pas pour but de couvrir les domaines de sécurité relatifs à la santé, à l'exception de quelques points sélectionnés susceptibles de présenter un grand danger pour la vie. Les lecteurs doivent savoir que, dans de nombreux cas, les questions de santé engendrent le risque le plus grave pour la vie et ils doivent prendre les précautions appropriées.

Le guide n'aborde pas la sécurité ou la protection des populations locales, des réfugiés, des enfants ou d'autres groupes vulnérables.

Il ne couvre pas l'ensemble des situations ou des éventualités possibles. Toutefois, vu les caractéristiques communes de nombreuses situations instables, il peut être utile en suggérant, en stimulant, en rappelant et en fournissant des instruments pertinents.

Finalement, ce guide n'offre aucune garantie de sécurité. Son utilisation ne remplace pas la nécessité de posséder la formation, l'expérience et le discernement appropriés, ainsi que les procédures et l'équipement pertinents, en fonction de chaque situation.

## Introduction

Le Centre de solidarité internationale Corcovado est un organisme de coopération internationale fondé en 1984 en Abitibi-Témiscamingue et membre de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

Le CSI Corcovado a pour mission de soutenir les populations vulnérables du Sud dans l'amélioration de leurs conditions de vie en réalisant des projets de coopération internationale durables en partenariat avec elles, et en sensibilisant la population de l'Abitibi-Témiscamingue à la solidarité internationale et à la consommation responsable.

Afin d'atteindre cette mission, le CSI Corcovado développe annuellement une programmation régionale en éducation à la citoyenneté mondiale et à la consommation responsable et soutient ses partenaires du Sud dans leurs initiatives pour répondre à leurs besoins et priorités dans des domaines tels que la santé et l'éducation. De plus, depuis 2007 l'organisme a développé une activité génératrice de revenu issue du domaine de l'économie sociale, soit une librairie d'occasion, où la clientèle peut aussi se procurer des pièces d'artisanat international (bijoux, vêtements, décoration) de même que des produits alimentaires équitables (café, thé, chocolat, sucre, etc.).

Le CSI Corcovado permet à des bénévoles désireux de vivre une expérience de solidarité internationale, de participer à des séjours de groupe chez ses partenaires du Sud et à les soutenir dans leurs actions. Des chargé.es de projets mandaté.es par l'organisme se rendent aussi sur le terrain pour le suivi et l'évaluation des projets. À l'occasion, d'autres personnes invitées pourraient aussi participer à ces séjours au le Sud, comme des donateurs, des journalistes, des conjoint.es ou des enfants du personnel ou des bénévoles, des consultant.es ou d'autres personnes proches du CSI Corcovado ayant une raison valable pour se rendre dans le Sud avec nous. Dans le document qui suit, toutes ces personnes seront désignées 'invités'.

## Pourquoi la sécurité importe-elle ?

En tant qu'employeur responsable et consciencieux, le CSI Corcovado reconnaît l'importance de s'assurer que, lors des séjours au Sud, toute personne participante sélectionnée par l'organisme, salarié, bénévole ou invitée, bénéficie de conditions sécuritaires et sûres. Il est de la responsabilité du CSI Corcovado d'analyser les risques et d'agir avec diligence.

De graves incidents placent le personnel et les biens en danger. Tout employeur responsable désire prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la vie de son personnel et préserver ses biens.

Des incidents graves ou imprévus mettent également la mission en péril, avec le risque que l'aide aux populations ciblées soit éventuellement réduite ou interrompue. Si le personnel est en sécurité, il est en mesure de travailler plus efficacement dans le cadre de l'aide apportée à ceux qui en ont besoin.

## Objet

La politique de sécurité énonce les principes directeurs et les principales responsabilités qui visent à assurer le bien-être, la protection et la sécurité du personnel (salarié, bénévole ou invité) et qui constituent le cadre de gestion des risques liés à la sécurité.

Elle fournit aux membres du personnel (salarié, bénévole ou invité) les indications et les consignes qui leur permettront de mettre en œuvre les projets de coopération et de solidarité internationales, tout en protégeant, à la hauteur de ses ressources humaines, matérielles et financières, les personnes amenées à se rendre sur le terrain à la rencontre des partenaires du Sud.

## Complémentarité avec les codes et cadres directeurs

La politique de sécurité est complémentaire des codes et cadres directeurs suivants :

- Code d'éthique;
- Politique de prévention contre la violence sous toute ses formes;
- Guide de sécurité du CSI Corcovado (par pays et zone d'activités);
- Politique de conditions de travail

## Applicabilité et mise en œuvre de la politique de sécurité

La présente politique de sécurité s'applique au CSI Corcovado et à toute personne, bénévole, salariée ou invitée, qui participe à une mission au Sud, quelle que soit la durée de la mission sur le terrain.

La présente politique de sécurité doit être systématiquement connue, respectée et mise en œuvre dans le cadre des opérations et des projets sur le terrain, incluant les déplacements nationaux et internationaux vers le lieu du séjour.

La politique de sécurité du CSI Corcovado décrit l'architecture de gestion de la sécurité. Il est évident que le contexte local influencera la façon dont la politique de sécurité sera mise en pratique dans l'exécution des opérations. Les plans de sécurité et de gestion de crise tiendront néanmoins compte des principes énoncés dans la présente politique, ce qui se reflétera dans les procédures locales.

## Approches et stratégies de gestion de la sécurité

La sécurité exige une gestion active ; la seule planification ne suffit pas. La gestion de la sécurité sera en outre plus efficace si elle est pleinement intégrée à celle des programmes et des projets. La coordination de la coopération internationale doit s'assurer qu'une grande priorité est accordée à la protection et à la sécurité des personnes et des programmes dans la définition d'objectifs, le cycle de gestion des projets et la planification du travail.

Le choix d'une approche et de stratégies de gestion de la sécurité reposent sur une **bonne connaissance du contexte local** et sur les résultats de l'analyse des risques. Les différentes approches ne s'excluent généralement pas, le tour étant de les combiner en fonction du contexte.

Les approches fondées sur l'**acceptation** réduisent ou éliminent les menaces en faisant largement accepter la présence et les activités du CSI Corcovado au sein de la communauté d'accueil au Sud (acceptation politique et sociale). Pour ce faire, il est nécessaire de développer des relations positives avec les autorités et la population locale et de mieux faire connaître le CSI Corcovado, en établissant sa légitimité en tant qu'acteur solidaire et indépendant. Ces caractéristiques doivent être communiquées clairement à tous les acteurs en présence. Le succès d'une telle approche repose sur de nombreux facteurs, notamment: le comportement et la diversité des bénévoles et chargé.es de projets, le type, la conception et la mise en œuvre des programmes et projets, la participation des membres de la communauté d'accueil, le choix des partenaires, ainsi que l'instauration et l'entretien dynamique des relations de confiance et d'amitié entre le CSI Corcovado et les communautés du Sud.

Les approches fondées sur la **protection** visent à réduire les risques en minimisant la vulnérabilité à l'aide de dispositifs de protection et de procédures opérationnelles. Les dispositifs de protection peuvent être des équipements de communication, des véhicules fiables, la décision d'utiliser ou non le logo du CSI Corcovado ou encore l'établissement d'un périmètre de sécurité autour des locaux. Les plans locaux de gestion de la sécurité comprennent les procédures opérationnelles. Le CSI Corcovado travaille de pair avec ses partenaires à l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité locale.

Les approches fondées sur la **dissuasion** visent à contenir ou à prévenir la menace pour réduire les risques, et ceci par l'application d'une contre-menace crédible : suspension ou retrait des activités, recours à des gardes armés (uniquement dans des circonstances exceptionnelles et autorisées) ou appel à une intervention militaire, par exemple. Cette approche doit, en règle générale, être considérée comme un dernier recours et son

adoption fait l'objet de procédures et d'autorisations particulières du comité de gestion de crise et du conseil d'administration du CSI Corcovado.

## Attitude face au risque et tolérance au risque

Quasiment toute activité opérationnelle sur le terrain - et même les déplacements internationaux - présente des risques pour le personnel (salarié, bénévole ou invité) et les équipements du CSI Corcovado. Il incombe au CSI Corcovado de faire une analyse des risques et de se positionner face à ceux-ci. Le CSI Corcovado évalue et communique toujours le niveau de risque dans un contexte donné (sujet à changement sans préavis) et prend la décision d'accepter (à différents niveaux) ou d'éviter les risques, et ce, en toute connaissance de cause.

Le CSI Corcovado n'œuvre pas dans le secteur de l'aide humanitaire (catastrophe naturelle, guerre, pandémie, etc.). Il doit donc toujours évaluer la nécessité de sa présence sur le terrain et les possibilités de gestion des projets à distance, grâce à l'implication des partenaires, advenant le cas où les risques seraient trop élevés d'envoyer une équipe sur place.

L'analyse des risques vise à fournir des informations suffisamment détaillées pour permettre à l'équipe de coordination et aux autres personnes responsables de prendre des décisions en connaissance de cause. Cette analyse doit être faite pour chacune des zones géographiques de travail.

Ainsi, une analyse globale est faite au niveau du pays, puis une analyse spécifique est effectuée pour chacun des secteurs concernés dans ce même pays, si des partenaires se trouvent dans des régions différentes (Ex. Est et Ouest du Guatemala).

L'analyse des risques touche les domaines :

- Politique : historique des partis présents, influence des pays limitrophes, menaces de groupes terroristes, etc.
- Social et culturel : religion, facteurs tribaux, groupes ethniques, égalité H/F, coutumes, etc.
- Économique : sources de revenu du pays/secteur, moteurs économiques, présence étrangère, ressources naturelles, etc.
- Technologique : moyens disponibles, capacité de communication, fiabilité du réseau Internet, etc.
- Légal : lois du pays, tradition d'affaires, corruption, capacités légales de l'état, forces de l'ordre, etc.

- Environnemental : historique des catastrophes, capacités locales, résilience, etc.
- Concurrentiel : autres organismes présents, entreprises privées, etc.
- Sanitaire : présence de pandémies/maladies connues, possibilité d'accès au système de santé, validité des assurances, etc.

Lors de cette analyse, le CSI Corcovado portera attention aux aspects suivants :

- Les spécificités du contexte opérationnel et les influences régionales
- Les menaces prévisibles pour le personnel, l'équipement et les programmes
- L'impact que les menaces prévisibles peuvent avoir sur le personnel, l'équipement et les programmes
- Les facteurs d'exposition ou de vulnérabilité du CSI Corcovado à ces menaces
- Les moyens envisageables de traitement des risques posés

La tolérance du CSI Corcovado à la prise de risque tiendra toujours compte du bien-être et de la sécurité du personnel (salarié, bénévole ou invité) ainsi que des objectifs des programmes et des projets et de l'importance des réalisations visées, ainsi que de l'impact d'autres facteurs stratégiques (impact des relations clés et intérêts des donateurs, par exemple).

Le CSI Corcovado décidera au cas par cas si les objectifs des programmes et projets et les effets visés justifient d'accepter le niveau de risque évalué.

## Principes

Dans le cadre de la politique de sécurité du CSI Corcovado, les principes comportent des règles et des valeurs fondamentales qui concrétisent l'approche du CSI Corcovado en matière de gestion de la sécurité. Ces principes visent à clarifier les positions générales et à orienter les décisions de gestion des risques et l'application de mesures.

### Devoir de protection et sécurité du personnel

La sécurité du personnel (salarié ou bénévole ou invité) doit toujours primer sur la protection des équipements matériels, la préservation des programmes et projets ou encore la protection de la réputation du CSI Corcovado.

Pour exercer son devoir de protection, le CSI Corcovado applique la politique de sécurité, ainsi que les autres politiques et procédures de gestion interne pertinentes. Les mécanismes mis au point pour s'acquitter du devoir de protection comprennent, sans s'y limiter, les mesures suivantes : informer le personnel (salarié ou bénévole) des risques liés à la mission terrain, préparer le personnel (salarié ou bénévole) à identifier,

gérer et traiter les risques, assurer un support indéfectible durant une instance d'incident et tout mettre en œuvre pour assurer un accompagnement après un incident (ex. : soutien psychologique).

### Appropriation du risque et délégation

Au CSI Corcovado, la gestion de la sécurité revient aux responsables de la gestion du risque. Celles-ci sont les personnes ayant la responsabilité d'identifier et analyser les risques et ayant autorité pour les gérer. On parle ici des chargé.es de projet, de l'équipe de coordination et du conseil d'administration. Ces personnes ont autorité sur le traitement du risque, c'est-à-dire le processus destiné à minimiser la portée d'un risque. Il peut inclure des mesures visant à éviter, réduire, atténuer ou transférer le risque, ou une combinaison des quatre.

Il est impératif d'inclure les partenaires du Sud dans le traitement du risque et la mise en place de mesures adéquates sur le terrain. Ils sont les mieux placés pour guider l'organisme.

### Consentement en connaissance de cause et droit de se retirer

Les personnes responsables informent les membres du personnel (salarié ou bénévole) des risques prévisibles liés à leur mission sur le terrain. Ces derniers doivent signer une entente qui confirme leur acceptation des risques et leur consentement éclairé aux codes d'éthique et de conduite, et au processus de traitement du risque mis en place.

Les membres du personnel (salarié ou bénévole) peuvent refuser de s'acquitter d'une tâche qui leur est assignée si leur propre tolérance au risque est moins élevée que celle du CSI Corcovado. Ils peuvent également se retirer complètement de la mission pour la même raison. Dans les deux cas, leur décision ne pourra être contestée et n'entraînera aucune pénalité.

Dans ce cas, la personne chargée de projet sur le terrain doit en informer le CSI Corcovado et fournir les raisons de ce retrait dès que possible. Les coûts supplémentaires en lien avec ce retour hâtif au Canada est de la responsabilité de la personne participante, compte tenu qu'il s'agit de sa propre décision.

### Obligations individuelles et risques autogénérés

Les membres du personnel (salarié ou bénévole) du CSI Corcovado ont l'obligation de collaborer à la gestion des risques et ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires et raisonnables pour gérer leur propre protection et sécurité. Le comportement du personnel est essentiel à sa protection et sa sécurité, ainsi qu'à celles de l'organisation et de ses collègues, et a une incidence sur les objectifs des programmes et des projets. Il est très important que chaque membre du personnel

accepte cette responsabilité et comprend que tout manquement aux plans de sécurité et autres codes de conduite peut mettre d'autres personnes en danger. Les actes de négligence causant des risques auto-générés (actes ou omissions d'une personne ou d'un groupe entraînant des risques normalement absents d'un contexte donné) entraîneront des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'évacuation (retour au Canada) aux frais du membre du personnel fautif.

### Genre et sécurité

Les hommes et les femmes peuvent être et seront souvent touchés différemment par une menace donnée. De même, les hommes et les femmes peuvent ne pas percevoir ou concevoir les risques de la même manière, étant donné que le genre influence la vulnérabilité d'une personne à certaines menaces. La politique de sécurité du CSI Corcovado considère le genre comme un facteur de vulnérabilité différenciée dans le cadre de l'analyse du risque.

De même, le genre peut influencer certains moyens de traitement des risques et servir à les réduire (décision de déployer ou non que des hommes ou des femmes dans une situation particulière et pour un objectif précis du programme, par exemple). Les analyses des risques, les plans locaux de gestion de la sécurité et les moyens de traitement du risque en découlant devront expliquer explicitement comment le genre est considéré dans le contexte local.

### Non-discrimination et égalité de traitement du risque

Une menace donnée peut ne pas produire un même niveau de risque prévisible pour les différents groupes travaillant dans le même contexte opérationnel. L'attitude du CSI Corcovado face au risque et son approche de la gestion de la sécurité sont non discriminatoires et doivent garantir que les moyens de traitement du risque offrent, dans la mesure du possible, la même protection au personnel salarié ou bénévole. Cela peut nécessiter des approches, stratégies, procédures et ressources différentes de traitement du risque pour des personnes ou des groupes particuliers, même si ces personnes ou ces groupes travaillent dans le même contexte opérationnel et dans le cadre du même programme.

### Confidentialité et archivage des informations

Pour assurer que les renseignements personnels et autres informations sont utilisés, stockés ou éliminés comme il convient, le CSI Corcovado doit agir de manière responsable et tenir compte des prescriptions réglementaires applicables. Les plans locaux de gestion de la sécurité doivent également aborder la question de la protection des données ou de la vie privée sur les réseaux informatiques et dans les dossiers papier.

## Responsabilités

### Membres du personnel (salarié, bénévole ou invité)

Les responsabilités suivantes incombent à chaque personne (salariée, bénévole ou invitée) qui participe à une mission terrain du CSI Corcovado :

- Se conformer aux politiques, procédures, instructions, réglementations et plans de sécurité;
- Veiller à sa propre protection et sécurité et à celles de ses collègues (équipe canadienne et partenaires du Sud);
- Contribuer activement à l'élaboration et à l'actualisation de la politique et des procédures de gestion de la sécurité (ex. : partage d'expériences, proposition de solutions, etc.);
- Veiller à se comporter conformément aux cadres directeurs du CSI Corcovado;
- Signaler tout incident et quasi-incident de sécurité selon la procédure et en utilisant les documents prévus à cet effet.

### Chargé.es de projet

Les responsabilités suivantes incombent aux chargé.es de projet :

- S'assurer que le personnel (salarié, bénévole ou invité) reçoit une copie des politiques, plans et procédures de gestion de la sécurité;
- Veiller au respect des politiques, plans et procédures de sécurité par le personnel (salarié, bénévole ou invité);
- Signaler tout incident et quasi-incident de sécurité;
- Identifier les besoins de formation, d'apprentissage et de développement professionnel du personnel (salarié ou bénévole) en matière de sécurité et assurer l'accès aux formations (y compris la planification et le financement nécessaires);
- Faire régulièrement rapport à la coordination de la coopération internationale des performances organisationnelles en matière de gestion de la sécurité.

### Coordination de la coopération internationale

Les responsabilités suivantes incombent à la coordination de la coopération internationale:

- Veiller à la pleine mise en œuvre et à l'actualisation constante de la politique de protection et de sécurité ;

- Assurer que les besoins en matière de gestion de la sécurité sont identifiés et communiqués efficacement dans les propositions de programme-projets et les rapports;
- Assurer la disponibilité de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de gestion de la sécurité;
- Veiller à la définition, à la mise en œuvre et au test régulier d'un protocole de gestion de crise;
- Demander aux chargés de projets et aux membres du personnel (salarié ou bénévole) de rendre compte de leur propre comportement et attitude vis-à-vis de la gestion des risques pour la sécurité;
- Produire un rapport annuel sur la performance du CSI Corcovado en matière de gestion de la sécurité basé sur l'auto-évaluation exigée par l'AQOCI et le rendre disponible aux donateurs, membres et partenaires, etc.;
- Budgéter les ressources de gestion de la sécurité, y compris en vue de l'apprentissage et du développement en la matière.

#### Conseil d'administration

Les responsabilités suivantes incombent au conseil d'administration :

- Étudier et adopter la politique de protection et de sécurité du CSI Corcovado;
- Assurer une gouvernance explicite de la gestion de la sécurité et de la supervision des performances en la matière;
- Recevoir de la coordination de la coopération internationale des rapports de performance en matière de gestion de la sécurité
- S'assurer du processus d'auto-évaluation en matière de sécurité exigée par l'AQOCI.

#### Partenaires du Sud

Le CSI Corcovado considère que les partenaires du Sud sont responsables de la gestion de leur propre sécurité. Si nécessaire, cependant, et à leur demande, le CSI Corcovado peut aider ses partenaires à renforcer leurs capacités en la matière. Cette aide peut prendre plusieurs formes : formation, partage d'information, encadrement, apport de ressources pour la gestion de la sécurité ou une combinaison des quatre. La personne chargée de projet et la coordination de la coopération internationale décideront de la nécessité d'une telle aide aux partenaires et, le cas échéant, de son ampleur.

Le CSI Corcovado consultera ses partenaires pour l'analyse du contexte et des risques et les informera de ses propres besoins en matière de protection et de sécurité, en fonction du contexte local. Les partenaires sont invités à signaler tout incident au CSI Corcovado. Le CSI Corcovado n'attend pas de ses partenaires qu'ils travaillent dans des lieux qu'il considère peu sûrs ou trop dangereux, sauf s'il est clairement établi que le transfert de risque est acceptable pour les deux parties.

À leur arrivée, les membres du personnel (salarié, bénévole ou invité) du CSI Corcovado, doivent participer à une session d'orientation (culture, coutume, contexte géopolitique, etc.) avec l'information actualisée concernant la sécurité sur place.

### **Niveaux de sécurité**

L'analyse des risques prévisibles dans un contexte opérationnel donné permettra de déterminer les mesures de gestion de la sécurité que le CSI Corcovado doit prendre. Un niveau de sécurité mesurable sera affecté au risque dans son ensemble. Ce niveau de sécurité figurera dans les plans locaux de gestion de la sécurité et fera l'objet d'un réexamen régulier.

Voir l'Annexe C : Tableau des niveaux de sécurité

### **Plans de gestion de la sécurité**

Tous les programmes ou projets du CSI Corcovado doivent disposer de plans de gestion de la sécurité, qui feront l'objet d'une révision régulière afin que les informations qu'ils contiennent restent à jour.

Les plans de gestion de la sécurité doivent demeurer accessibles à l'ensemble du personnel (salarié, bénévole ou invité) qui travaille dans le contexte opérationnel en question. Ces plans, et tout document annexe pertinent, doivent être traduits dans la ou les langues de travail locales.

Voir l'Annexe D : Modèle de plan de gestion de la sécurité

### **Rapport d'incidents de sécurité**

Tous les incidents de sécurité, y compris les incidents mineurs ou évités de justesse (quasi-incident) doivent être immédiatement signalés à la personne chargée de projet sur le terrain. Les rapports d'incidents de sécurité seront par la suite transmis à la coordination de la coopération internationale, dans de brefs délais. Il est impératif d'informer le CSI Corcovado afin que l'organisme puisse réagir à partir du Canada (soutien technique, appel aux proches, gestion des communications, etc.).

## Évacuation, relocalisation et hibernation

Dans le cadre de la politique de sécurité du CSI Corcovado, les procédures d'évacuation, de relocalisation et d'hibernation visent à mettre le personnel (salarié, bénévole ou invité) à l'abri ou à assurer qu'il demeure dans un endroit plus stable de manière durable. Les plans de gestion de la sécurité aborderont explicitement les questions d'évacuation, de relocalisation et d'hibernation en fonction du contexte local. Ils indiqueront les délégations de responsabilités, les critères et les moments appropriés de déplacement du personnel (salarié, bénévole ou invité), ainsi que les processus proprement dits d'évacuation, de relocalisation et d'hibernation. Il incombe aux chargé.es de projets, accompagné.es des partenaires terrain, de diriger et de gérer les activités d'évacuation, de relocalisation et d'hibernation.

## Gestion de crise

La politique de sécurité vise à réduire la probabilité que le personnel (salarié, bénévole ou invité), et/ou les programmes du CSI Corcovado, se trouvent dans une situation de crise. Les systèmes de gestion de crise sont conçus pour faire face à des événements prévisibles, tels qu'une inondation en saison des pluies.

Selon les besoins, le CSI Corcovado conçoit et met en œuvre des systèmes permettant de faire face à des problèmes propres au contexte, qui risqueraient de générer une crise. Premier élément de ce système est la constitution d'un comité de crise, composé minimalement de la personne à la coordination de la coopération internationale, de la personne présidente du CA et de la personne responsable du projet. D'autres personnes - un expert en communication, par exemple, pourront être associées au comité à sa demande. Quel que soit le contexte, ces systèmes de gestion de crise, qui comportent des plans de gestion de crise, visent les priorités et les objectifs suivants :

Priorités de gestion de crise :

1. Sécurité du personnel (salarié, bénévole ou invité)
2. Réduction de la perturbation des opérations et des programmes-projets
3. Protection de la réputation du CSI Corcovado

Objectifs de gestion de crise :

1. Reprise des opérations et programmes-projets dans les meilleurs délais
2. Ou transition vers un autre moyen de mener les opérations et les programmes-projets
3. Ou clôture des opérations et des programmes-projets dans un contexte donné

## **Pas de rançon ni autre concession**

CSI Corcovado ne paie pas de rançons et ne cède à aucune autre exigence de la part de parties belligérantes menaçant son personnel, salarié ou non. Lorsqu'il y a lieu, dans des cas graves où des membres du personnel sont victimes d'agression, de vol ou d'enlèvement (ou dans des circonstances similaires), CSI Corcovado apportera son appui aux autorités compétentes.

## **Formation, apprentissage et développement professionnel**

Le CSI Corcovado continuera à développer les compétences de son personnel (salarié, bénévole ou invité) en matière de sécurité. Ces derniers auront droit à des sessions de formation et des ateliers pertinents au contexte précis du lieu de mission.

Des stratégies de formation en matière de gestion de la sécurité seront définies et communiquées à toutes les parties concernées. Ces stratégies devront inclure une évaluation des compétences actuelles en matière de sécurité, précisant les lacunes entre celles-ci et les compétences nécessaires au vu de l'analyse des risques, et indiquer les ressources et un budget précis qui couvre les besoins de formation.

## Annexe A : Protocole de sécurité du CSI Corcovado

Toutes les personnes qui participent à des programmes ou projets de coopération internationale du CSI Corcovado ont l'obligation de se conformer au **Protocole de sécurité** de l'organisation.

1. Le bien-être et la sécurité du personnel (salarié, bénévole ou invité) sont prioritaires sur la protection des biens matériels, la préservation des programmes-projets ou la réputation du CSI Corcovado.
2. Le personnel (salarié, bénévole ou invité) qui participe à des programmes ou projets de coopération internationale du CSI Corcovado reconnaît l'incidence que son comportement et ses actes peuvent avoir sur la sécurité de ses collègues, sur la réputation globale du CSI Corcovado ainsi que sur la confiance des partenaires du Sud envers l'organisation.
3. La gestion de la sécurité fait partie intégrante de la gestion des programmes et des projets.
4. Tout membre du personnel (salarié, bénévole ou invité) peut se retirer sans pénalité d'une situation d'insécurité si son seuil de tolérance aux risques est inférieur à celui du CSI Corcovado.
8. Tout membre du personnel (salarié, bénévole ou invité) respecte la confidentialité de ce qui lui est communiqué en matière de sécurité.
9. Il est de la responsabilité de la coordination de la coopération internationale, en collaboration avec la personne chargée de projets, de veiller à la mise en place du guide de sécurité et d'en assurer la gestion. La collaboration des partenaires du Sud et des collègues canadiens est indispensable. Le guide de sécurité doit être revu une fois par an ou plus souvent en cas de changements importants des conditions de sécurité.
10. Tout membre du personnel (salarié, bénévole ou invité) respecte et applique les règles du guide de sécurité lors des missions sur le terrain.
11. Pour des raisons pratiques, certaines tâches dans la gestion de la sécurité peuvent être déléguées à un partenaire du Sud. Dans toutes les circonstances, la responsabilité demeure celle du CSI Corcovado.
12. Tous les incidents et quasi-incident de sécurité doivent être signalés à la personne chargée de projet ainsi qu'à la coordination de la coopération internationale au CSI Corcovado dans de brefs délais.

## Annexe B : Niveaux de sécurité et indicateurs d'impacts

### NIVEAUX DE SÉCURITÉ

<b>Niveau 4 : Très élevé</b>	Le risque pour la santé et la sécurité du personnel (salarié, bénévole ou invité), les opérations et le matériel-finances est très élevé.
<b>Niveau 3 : Élevé</b>	Le risque est élevé
<b>Niveau 2 : Moyen-Faible</b>	Le risque est moyen à peu élevé
<b>Niveau 1 : Nul</b>	Le niveau de risque ne met pas en danger la santé ni la sécurité du personnel (salarié, bénévole ou invité), n'a aucun impact sur les opérations et ne touche pas aux ressources matérielles-financières

### INDICATEURS D'IMPACTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN

	Gestion des opérations	Santé du personnel	Ressources matérielles-financières
<b>NEGLIGEABLE</b>	Problèmes techniques sans retard pour les programmes et missions.	Aucune blessure ou atteinte à la santé.	Aucun dégât matériel ou financier
<b>MINEUR</b>	Perturbations momentanées.	Blessures mineures, léger souci de santé, possibilité de stress.	Dégât matériel ou financier mineur. Possibilité de réparation.
<b>MOYEN</b>	Ajustements des échéanciers, des dates de séjour, réorganisation des étapes du projet.	Blessures majeures, problème de santé important, fort stress.	Perte matériel ou financière mineure. Aucune réparation possible.
<b>SÉVÈRE</b>	Arrêt ou Suspension temporaire des activités sur le terrain.	Blessures graves, hospitalisation	Perte matérielle ou financière majeure, équipement sensible
<b>CRITIQUE</b>	Annulation des programmes-projets	Décès / Rapatriement	Perte totale

## Annexe C : Modèle de plan de gestion de la sécurité

(Selon le modèle d'OXFAM, 2014)

Première page : titre, date, auteur(e) et date de révision

Chapitres :

1. Introduction : objet et champ d'application du document, lien avec d'autres documents, principes de base, tels que le droit de se retirer, l'obligation de contribuer à la sécurité, etc.
2. Analyse du contexte (résumé)
3. Analyse interne : présentation générale du programme, y compris des activités des partenaires
4. Analyse externe : analyse générale (historique, problématiques hommes-femmes, religion, culture, infrastructure, démographie, etc.), analyse du conflit, analyse de la criminalité, recensement des acteurs, recensement des incidents
5. Évaluation des risques : identification et analyse des menaces, analyse de vulnérabilité, seuil de risque acceptable
6. Approche des questions de sécurité : équilibre entre acceptation, protection et dissuasion et explication de la méthode de mise en œuvre
7. Rôles et responsabilités
8. Procédures opérationnelles standard (peuvent porter sur les véhicules et les déplacements, les moyens de communication, le comportement individuel, la survie en cas de conflit, la protection des sites, etc.)
9. Plans de contingence (par exemple en cas de prise d'otage, d'agression sexuelle, de fusillade, de détournement de véhicule, etc.)
10. Plan d'évacuation
11. Notification et analyse des incidents (définition d'un incident de sécurité, structure de notification, méthode pour intégrer les enseignements à tirer)
12. Niveaux de sécurité : sur base de la classification générique (annexe B), description des niveaux de sécurité compte tenu des particularités du contexte, avec indicateurs et mesures
13. Annexes (coordonnées téléphoniques, cartes, procédures d'évacuation médicale, etc.)

## Annexe D : Modèle de plan de gestion de crise

(Selon le modèle d'OXFAM, 2014)

Première page : titre, date, auteur(e) et date de révision

1. Introduction
2. Qu'est-ce qui constitue une crise ?
3. Gestion et prise de décision
4. Équipe de gestion de crise EGC
  - a. Actions immédiates du directeur/de la directrice de crise
  - b. Actions immédiates de la EGC
  - c. En cas d'enlèvement
  - d. Actions des différents membres de la EGC
5. Incidents impliquant le CSI Corcovado
  - a. Le personnel (salarié ou bénévole)
  - b. Partenaires du Sud ou bénévoles de la communauté d'accueil
6. Ressources humaines
7. Liaison avec la famille
  - a. Annonce d'une mauvaise nouvelle
  - b. Agent/e de liaison avec la famille
8. Communication
  - a. Communication avec les médias
  - b. Communication interne
9. Gestion de l'information
10. Cellule de crise
11. L'après-crise
12. Analyse et enseignements tirés

*Révision et mise à jour sur une base annuelle*